GRIGNY - TUILERIES
Réaménagement des rues Victor, Berthier, Lauriston
/compte rendu de la balade urbaine du mardi 23 juin 2020
restitution + synthèse

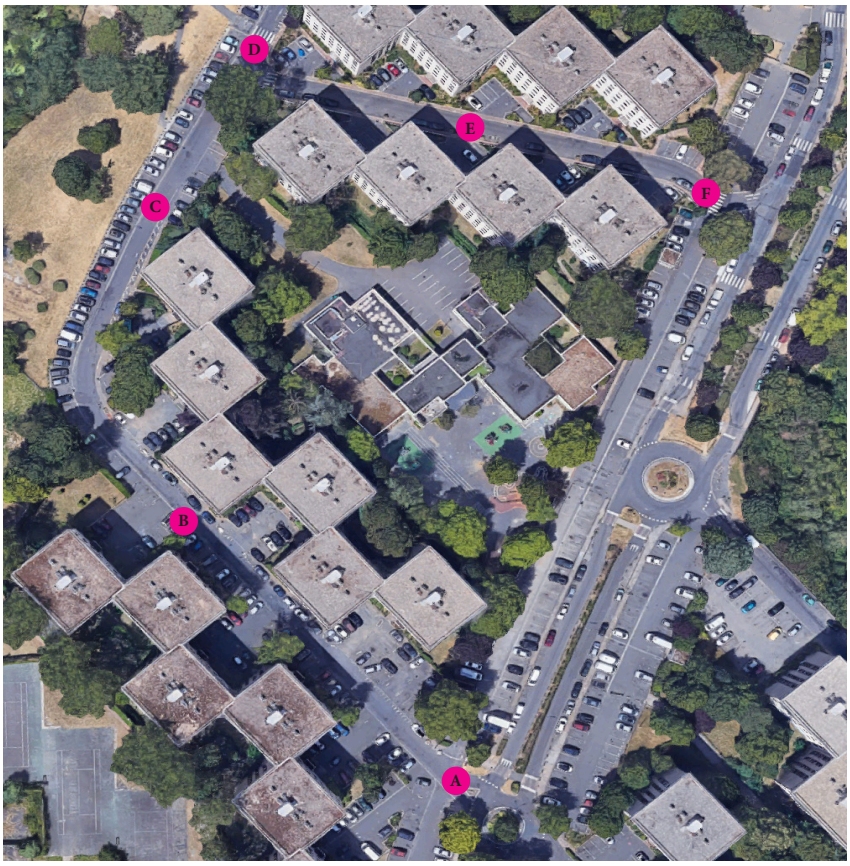

Atelier du mardi 23 juin 2020
/Réaménagement
des rues Victor et Berthier

made
in

>>> RESTITUTON DES PROPOSITIONS

Arrêt A. Croisement Victor/Tuileries

/// Carrefour

Aménager un carrefour sécurisé - ralentisseur, marquage, élagage ou taille de la végétation

> Les participants ajoutent :
- Les parkings privatifs situés le long de l'avenue des Tuileries pourront à terme être clôturés par les copropriétés (la décision est en passe d'être prise par la copropriété rue Berthier)
Attention, en conséquence l'aménagement des carrefours doit se faire impérativement en continuité avec le cheminement piéton « public » à savoir en lien avec le trottoir qui borde immédiatement la rue des Tuileries.
Le ralentisseur et le marquage doivent être assez larges pour offrir à la fois la continuité avec ce trottoir et avec le cheminement le plus emprunté aujourd'hui, à savoir celui qui passe par les parkings privatifs.

/// Vitesse

Limiter la vitesse de circulation à 30 km/h maximum - par l'aménagement et la signalétique

///Gestion, réparation, remise en état

Remettre en état l'éclairage

Élaguer les arbres, tailler les haies là où il y a des enjeux de visibilité

Reposer les plaques de rue là où elles sont manquantes

Arrêt B. rue Victor 1/2

/// Trottoir, stationnement et voies de circulation

Élargir les trottoirs côté impair (côté droit quand on s'engage dans la rue Victor depuis l'avenue des Tuileries)

> Les participants ajoutent :
- C'est un quartier avec beaucoup d'enfants, des écoles, et aujourd'hui, c'est impossible de suivre un parcours continu sur le trottoir, soit trop étroit, soit inexistant. Par le passé, un marquage au sol a été fait pour indiquer un passage pour les piétons (sur la chaussée)

- Si élargir les trottoirs signifie sens unique de circulation automobile, l'entrée est proposée rue Berthier et la sortie rue Victor
- Des participants s'inquiètent du risque de blocage (notamment derrière les camions poubelles ou pour cause de stationnement en double file) en cas de mise en place du sens unique ; d'autres pointent la perte de stationnement importante si le choix est fait de conserver le double sens et de supprimer le stationnement longitudinal sur rue côté trottoir élargi

> Les techniciens précisent :
- Il n'est pas possible de « coller » le trottoir au droit des immeubles en raison de la présence en saillie des halls d'entrée

/// Ordures ménagères, encombrants

Réserver un emplacement pour la sortie des ordures ménagères par hall d'immeuble

Aménager des logettes à encombrants

> Les participants ajoutent :
- côté pair, il y a des locaux pour OM quasiment dans chaque hall ; côté impair, non. Les besoins ne sont pas exactement les mêmes de part et d'autres

///Gestion, réparation, remise en état

Installer des poubelles de rue

Arrêt C. rue Victor 2/2

/// Trottoir

Prolonger l'aménagement du trottoir - ne pas changer de côté, ne pas rompre la continuité du cheminement

/// Traversées piétonnes

Aménager des traversées piétonnes sécurisées aux débouchés sur la rue Victor des deux chemins piétons qui conduisent vers la RD 310

> Les participants ajoutent :
- ces deux chemins sont très empruntés, notamment par les adolescents qui se rendent au collège
- beaucoup de voitures roulent trop vite sur ce tronçon
- l'éclairage et la visibilité ne sont pas suffisants sur ces chemins piétons (débouchés rue Victor et le long du cheminement)
- pourquoi ne pas profiter des espaces libres entre la rue Victor et la RD 310 pour aménager stationnement véhicules utilitaires, aires de jeux ou de pause (bancs) ?

///Stationnement PMR

Créer des emplacements PMR

> Les techniciens précisent :
- Réglementairement, on prévoit une place PMR pour 50 places ; il ne s'agit pas d'une place dédiée à une personne spécifique

Arrêt D. Carrefour Victor/Berthier + Lauriston

/// Trottoir, traversées piétonnes

Prolonger l'aménagement du trottoir - ne pas changer de côté, ne pas rompre la continuité du cheminement

Aménager sur le cheminement piéton les traversées piétonnes aux croisements avec Berthier et Lauriston

> Les participants ajoutent :
- Il faut sécuriser les traversées : le marquage au sol ne suffit pas pour ralentir les voitures

> Les techniciens précisent :
- Il y a un choix à faire entre plateau surélevé, coussin berlinois et chicane : les chicanes demandent plus d'espace, les coussins berlinois sont bruyants ; ce qui est à privilégier ici, c'est le plateau surélevé

Arrêt E. Rue Berthier

/// Trottoir

Prolonger l'aménagement du trottoir - ne pas changer de côté, ne pas rompre la continuité du cheminement

> Les participants ajoutent :
- Ce serait bien d'avoir des caméras de surveillance qui fonctionnent

Arrêt F. Carrefour Berthier/Tuileries

/// Carrefour

Aménager un carrefour sécurisé - ralentisseur, marquage, élagage ou taille de la végétation (même principe que pour Victor/Tuileries)

> Les participants ajoutent (même remarque que pour Victor/Tuileries) :

- Les parkings privatifs situés le long de l'avenue des Tuileries pourront à terme être clôturés par les copropriétés (la décision st en passe d'être prise par la copropriété rue Berthier)
Attention, en conséquence l'aménagement des carrefours doit se faire impérativement en continuité avec le cheminement piéton « public » à savoir en lien avec le trottoir qui borde immédiatement la rue des Tuileries.
Le ralentisseur et le marquage doivent être assez larges pour offrir à la fois la continuité avec ce trottoir et avec le cheminement le plus emprunté aujourd'hui à savoir celui qui passe par les parkings privatifs.

+ Supprimer, au carrefour, les places de stationnement gênantes sur rue

/// Stationnement

Aménager quelques places de stationnements deux-roues

>>> SYNTHÈSE

Les trottoirs
Personne ne conteste l'enjeu de sécurité et de confort des cheminements piétons (aujourd'hui trop étroits ou inexistants) - on souligne la présence de nombreux enfants dans le quartier, l'obligation pour tous de marcher sur la rue pour se rendre à l'école ou au collège.
La question qui fait débat n'est pas l'élargissement du trottoir - mais ses conséquences sur le nombre de voies de circulation (double sens, sens unique) et la réduction du nombre de places de stationnement (cf. les demandes de coller le trottoir au pied des immeubles ou d'élargir à 1,40 m plutôt que 2 m pour essayer d'obtenir et le double sens et le stationnement à l'identique + trottoir élargi

A trancher :
L'élargissement du trottoir est-il un invariant au vu des enjeux de sécurité des piétons dans le quartier ?
Auquel cas, l'alternative est : double sens et suppression du stationnement longitudinal sur un côté ou sens unique et maintien du stationnement longitudinal.

Mesures d'accompagnement à étudier :
Poche de stationnement public à proximité des logements (rond-point devant square des Tuileries ; terrain de la Folie)
Espaces de dégagement pour les camions poubelles
Intervention accrue de la PM pour enlever les voitures ventouses sur le domaine public
Information aux habitants sur les contacts et modalités pour demander l'enlèvement sur les espaces de la copropriété (affichettes, courrier)

Ce qui vaut pour l'ensemble du périmètre
(et qui n'a pas été systématiquement répété à chaque arrêt)

Sécurité, confort.
Limiter la vitesse de circulation à 30 km/h maximum - par l'aménagement et la signalétique (signalétique réglementaire + signalétique spécifique Présence d'enfants - écoliers et de collégiens)

Élaguer les arbres, tailler les haies là où il y a des enjeux de visibilité

Remettre en état l'éclairage

Stationnement.
Créer des emplacements PMR

> A voir : la demande d'emplacements deux-roues, exprimée par un habitant de la rue Berthier, correspond-elle à un besoin réel ?

Supprimer les stationnements gênants

Gestion, entretien, réparation.
Réserver un emplacement pour la sortie des ordures ménagères par hall d'immeuble

Aménager des logettes à encombrants
A préciser : nombre et localisation des logettes - pas d'évidence à l'issue de la marche si ce n'est : plusieurs logettes, facilement accessibles pour les habitants et les services techniques

Installer des poubelles de rue

Reposer les plaques de rue là où elles sont manquantes

Prolongements
Les participants à la marche, comme ceux qui ont répondu aux questionnaires, manifestent une grande frugalité dans leurs demandes : il s'agit de trouver ou de retrouver sur les rues Victor, Berthier et Lauriston un fonctionnement normal - circuler à pied sur un trottoir, traverser sur un passage piéton, voir clair quand il fait nuit, disposer d'une poubelle sur son chemin, etc.

A voir, dans le cadre de cette remise à niveau, si les travaux de réaménagement peuvent intégrer la pose de bancs.
La demande n'a pas été faite lors de la marche, mais au vu des personnes assises sur des bornes ou des rebords que nous avons croisées en chemin, le besoin existe.
La localisation de ces bancs serait à préciser (au plus prés de l'avenue des Tuileries - c'est par là qu'on accède à l'intérieur du quartier ; du côté des espaces verts qui bordent la rue Victor - aux débouchés des deux chemins piétons).

La question de l'embellissement, de l'agrément, a été peu reprise. Quelques propositions d'aménager un « parc » - a minima, la possibilité de s'approprier les espaces verts aujourd'hui non aménagés ou équipés. Et aussi quelques demandes de jardins collectifs - planter des petites parcelles, se retrouver, occuper les enfants…
Une mobilisation et un accompagnement de personnes motivées permettrait de développer une approche de l'amélioration du cadre de vie par le biais d'initiatives citoyennes.